



LE MARÉCHALAT DE LA COUR COMMUNIQUE

La Cour grand-ducale a été contactée à plusieurs reprises au sujet d'un compte Twitter qui circule au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier.

La Cour grand-ducale tient à préciser que le compte « Guillaume Jean De Nassau » (@JeanNassau) visible sur la plateforme en question n'a aucun lien avec le Grand-Duc héritier, respectivement la Cour grand-ducale. Il s'agit donc d'un faux.

Nous prions le public de n'y donner aucun crédit et de ne pas donner suite.

Le Maréchalat de la Cour a entamé les actions et démarches qui s'imposent.

Luxembourg, le 13 mai 2020